



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 octobre 2022

France 2030 : Bruno Le Maire, Sébastien Lecornu et Sylvie Retailleau présentent les premiers lauréats du volet spatial et signent le contrat d'objectifs et de performance du CNES

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et Sylvie Retailleau ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, et en présence des ambassadeurs France 2030, ont réuni aujourd'hui le premier comité de pilotage ministériel du volet spatial de France 2030 et ont annoncé les 15 premiers lauréats des dispositifs lancés dans ce cadre. Cette réunion a permis de faire le bilan des premières mesures lancées depuis novembre 2021 et de tracer les orientations pour les mois à venir. En consacrant 1,5 milliards d'euros à ce domaine, la France veut prendre toute sa part dans la nouvelle aventure spatiale.

L'émergence du New Space français fait apparaître une grande diversité d'acteurs. En alliant les compétences des laboratoires de recherche, l'expérience des industriels établis et l'innovativité des start-ups, la France doit réussir le défi des nouvelles frontières du spatial. Les priorités et les axes stratégiques du volet spatial sont ainsi le produit d'une très large concertation de l'écosystème national. Un changement de paradigme est opéré avec France 2030 : afin d'assurer le positionnement futur de la filière française sur des marchés en croissance, la prise de risque, le caractère incitatif du soutien public aux projets sélectionnés et les perspectives de marché seront les critères clés pour la sélection des projets. En outre, France 2030 permettra de renforcer la souveraineté et l'autonomie stratégique de la France. Afin de tenir ces objectifs, le CNES et Bpifrance opéreront pour le compte de l'Etat le volet spatial de France 2030 par une intervention complémentaire répartie entre aides d'Etat (appels à projets opérés par Bpifrance) et commande publique (appels d'offres opérés par le CNES).

Les ambassadeurs^[1] de France 2030 ont pu éclairer ces priorités au regard des enjeux internationaux qui font de l'espace un nouveau lieu de compétition entre puissances spatiales et entreprises issues du numérique. Par leur expérience et leur connaissance du secteur, ils ont permis d'élargir les travaux aux enjeux transversaux tels que la cybersécurité, l'industrialisation et le passage à l'échelle de la production spatiale ou encore la formation. Leurs contributions sur la convergence entre le numérique et le domaine spatial qui bouleverse les chaînes de valeur traditionnelles permettent de dimensionner les prochains soutiens.

Les premiers résultats sont prometteurs : **7 dispositifs lancés, 34 projets candidats et 15 lauréats d'ores et déjà sélectionnés représentant un engagement au titre de France 2030 de plus de 65 M€^[2].**

L'Etat accélère en annonçant le lancement de deux nouveaux dispositifs :

- un appel d'offres opéré par le CNES pour valoriser les données spatiales dans le cadre de la surveillance maritime
- un appel à projets opéré par Bpifrance pour soutenir le développement et l'industrialisation de constellations de satellites et de leurs technologies. Ce nouvel appel à projets témoigne de l'ambition française de transformation de l'infrastructure spatiale qui est à l'œuvre, ambition partagée avec la Commission européenne dans sa proposition visant à déployer une constellation de connectivité sécurisée. (<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-spatial-developpement-et-industrialisation-de-constellations-de-satellites-et-de-leurs-technologies-habilitantes>)

Signature du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) du CNES

Enfin, la réunion a également été l'occasion pour les ministres de signer le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) du CNES pour la période 2022-2025. Il s'inscrit dans la dynamique d'évolution du secteur spatial et des orientations voulues par l'Etat : une ambition renouvelée de la politique spatiale fixée par le Président de la République lors de son discours à Toulouse en février dernier, le renforcement de la politique industrielle, l'ouverture aux acteurs émergents ainsi qu'une programmation plus agile. L'Etat apporte au CNES la sécurité budgétaire prévue par la loi de programmation de la recherche pour mener à bien ses missions.

Ces orientations se traduisent par quatre piliers pour la conduite du CNES : contribuer au développement du secteur spatial comme vecteur de croissance économique, en favorisant la compétitivité industrielle et l'émergence d'un nouvel écosystème ; maintenir et développer l'autonomie stratégique de la France et de l'Europe ; entretenir l'excellence scientifique du secteur spatial français et amplifier son rayonnement ; enfin rester à l'avant-garde du développement durable du spatial.

Croisant les enjeux de recherche et de défense, mais aussi de technologies spatiales, d'évolution du climat, d'exploration de l'Univers et d'applications sur Terre, le CNES porte l'excellence de la filière spatiale française depuis plus de 60 ans. A travers ce COP, l'Etat réaffirme la vocation du CNES et renouvelle sa confiance à l'agence spatiale française.

Pour Bruno Le Maire : « Le président de la République et la Première ministre ont défini lors

des discours de Toulouse et du congrès international d'aéronautique à Paris une stratégie spatiale claire : la France doit rester à la pointe de la conquête économique et scientifique de l'espace. Nous la mettons en œuvre aujourd'hui avec la signature du contrat d'objectifs et de performance du CNES et l'annonce des 15 premiers lauréats du volet spatial de France 2030. »

Pour Sébastien Lecornu : « L'innovation dans le spatial est primordiale pour le ministère des Armées. En accompagnant nos industriels pour qu'ils restent au meilleur niveau mondial et en favorisant la structuration du New Space français, France 2030 et le CNES jouent un rôle majeur pour notre souveraineté et pour les capacités de nos Armées. »

Pour Sylvie Retailleau : « La France est avec l'Europe un acteur majeur du spatial sur le plan international. Je me réjouis des opportunités de projets collaboratifs qu'offre ce programme France 2030, associant acteurs de la recherche, acteurs industriels émergents et acteurs historiques afin d'amplifier le potentiel d'innovation de la filière spatiale française. »

[1] « Ambassadeurs » ou personnalités qualifiées membres du Comité de pilotage ministériel du volet spatial de France 2030 : Anne Aanesland, Stéphane Andrieux, François Chopard, Antoine de Chassy, Yvan-Michel Ehkirch, Magali Vaissière, Jean-Marc Nasr

[2] Consulter le dossier de presse

Contacts media :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Sébastien Lecornu

01 42 19 67 16 - cabinet-c-presse-communication.secretaire.fct@intra.def.gouv.fr

Cabinet de Sylvie Retailleau

01 55 55 84 24 - secretariat.communication@recherche.gouv.fr

Direction générale des Entreprises

presse.sgpi@pm.gouv.fr

À propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat:
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir

Délégation à l'information et
à la communication de la défense
DICOd

Centre media du ministère des Armées

60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15